



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 11 septembre 2017, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président : Monsieur Michel Forget

La vice-présidente : Madame France Trudel Lanoue

Les commissaires : Madame Louise Bélanger
Madame Diane Dubeau Bélanger
Monsieur Maurice Valiquette
Madame Lorraine Wolfe

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale : Madame Nancy Lapointe

La directrice générale adjointe : Madame Pascale Damato

Le directeur général adjoint : Monsieur François Morin

La secrétaire générale : Madame Marie-Élène Laperrière

Était absent : Monsieur Patrick Brûlé

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Nous sommes tous conscients que la réussite des élèves passe, entre autres, par le lien école, famille et communauté. Gardons à l'esprit ce lien si important lors de nos décisions menant à une saine collaboration de part et d'autre. Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

C.E.-016-170911 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

C.E.-017-170911 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017.

3. **NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR**

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations des administratrices et des administrateurs – Année 2017-2018 (C.E.-076-170116);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2017-2018 (C.C.-091-170130);

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature répondant aux exigences a été reçue;

CONSIDÉRANT que la personne occupe actuellement à la Commission scolaire des Samares le même type d'emploi, soit celui de gestionnaire administrative;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des responsables de l'Association des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des membres du comité de sélection des administratrices et des administrateurs;

C.E.-018-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Nathalie Généreux au poste de gestionnaire administrative à l'école Thérèse-Martin.

4. DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations des administratrices et des administrateurs – Année 2017-2018 (C.E.-076-170116);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2017-2018 (C.C.-091-170130);

CONSIDÉRANT l'importance de combler dans un délai raisonnable le poste laissé vacant de gestionnaire administrative ou administratif à l'école Barthélemy-Joliette;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les administratrices et les administrateurs sont nommés;

C.E.-019-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à donner suite à la recommandation du comité de sélection et ainsi à procéder à la nomination d'une administratrice ou d'un administrateur, et ce, pour la période du 12 septembre au 13 octobre 2017 et d'en faire rapport au comité exécutif du 16 octobre 2017.

5. DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations du personnel de direction des établissements – Année 2017-2018 (C.E.-075-170116);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs du personnel de direction des établissements – Année 2017-2018 (C.C.-090-170130);

CONSIDÉRANT l'importance de combler dans un délai raisonnable le poste laissé vacant de direction adjointe d'établissement à l'école de Sainte-Julienne, pavillon du Havre-Jeunesse;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les directions d'établissement sont nommés;

C.E.-020-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à donner suite à la recommandation du comité de sélection et ainsi à procéder à la nomination d'une direction adjointe d'établissement, et ce, pour la période du 12 septembre au 13 octobre 2017 et d'en faire rapport au comité exécutif du 16 octobre 2017.

6. RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS – ANNÉE 2017-2018 (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT l'article 29 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT la Politique de sélection des professionnelles et des professionnels;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour recevoir des offres de services professionnels des firmes;

CONSIDÉRANT que les offres de services retenues sont toutes conformes;

C.E.-021-170911 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'APPROUVER le répertoire des firmes listées, en annexe, au sens de la Politique de sélection des professionnelles et des professionnels de la Commission scolaire des Samares.

7. AUTORISATION DU CONTRAT DE L'ARTISTE POUR LE CENTRE D'EXCELLENCE EN SANTÉ

CONSIDÉRANT que le projet est financé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares retient les services d'un artiste pour exécuter une œuvre d'art afin de l'intégrer à la construction du Centre d'excellence en santé;

CONSIDÉRANT que l'artiste retenue s'engage à exécuter l'œuvre d'art selon la maquette qui a été présentée au comité ad hoc;

C.E.-022-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE le contrat soit octroyé à FRÉDÉRIC LAFORGE (Montréal) pour l'exécution d'une œuvre d'art intégrée à la construction du Centre d'excellence en santé au montant de cent vingt-sept mille quatre-vingt et un dollars (127 081 \$), taxes incluses;

QUE la Direction générale et la direction du Service des ressources matérielles soient autorisées à signer les documents pertinents.

8. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 8)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-023-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 6 : Super-concert de la Sinfonia de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-024-170911 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 7 : Grands Prix Desjardins de Culture Lanaudière

Le vote est demandé par madame Diane Dubeau Bélanger :

Pour :	3
Contre :	2
Abstention :	1

La proposition est adoptée à la majorité.

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-025-170911 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 8 : Dîner conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-026-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 9 : Cocktail du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Berthier - D'Autray

9. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

C.E.-027-170911 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- **Suivi budgétaire des frais de représentation**
- **Frais de séjour et de déplacement du Président**
- **Rapport des délégations de fonctions et de pouvoirs**
- **Mutation d'une direction adjointe d'établissement**

Considérant le poste laissé vacant après 1^{er} septembre et la consultation des avis d'intention des directions, la Direction générale a procédé à la mutation de monsieur Xavier Beaudry-Maisonneuve à un poste de direction adjointe à l'école Thérèse-Martin selon la Procédure concernant l'affectation et la mutation du personnel de direction des établissements pour l'année scolaire 2017-2018 (C.E.-075-170116). Monsieur Beaudry-Maisonneuve occupait précédemment un poste de direction adjointe à l'école de Sainte-Julienne, pavillon du Havre-Jeunesse.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-028-170911 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 23.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale